

COMPTE RENDU SUD de la CPPNI CLCC du 08 Février 2024

Présents :

OS : SUD, CGT, CFDT, UNSA, CFE-CGC.

OP : UNICANCER

Ouverture de la réunion avec une déclaration liminaire de la CGT qui déplore que Unicancer ne tienne pas en compte les demandes de revalorisation des salaires. Que le projet d'avenant de modification de la CNN aux travers des nouveaux critères classant et toujours plus clivant.

Présentation par Unicancer des annexes 1 et 6 de la CCN (critères classant et classification des emplois) mis en avant la revalorisation des préparateurs en pharmacie, orthophonistes, kiné, IPA, tech de labo et diététicien. (revalorisation toutes relatives dans la mesure où nous n'avons pas la grille salariale qui va avec....).

La CGT : estime que les critères classant au niveau management sont redondant et que les palier 7 et 8 amène a une double cotation. Unicancer estime que non !

CFDT : demande ce qu'il en est de la grille de rémunération ?

FO : nous sommes pour les critères classant, le problème c'est que en local chacun en fait ce qu'il veut... (FO ouvre les yeux ???...)

Unicancer : la grille de rémunération sera présentée en mars pour l'instant on est sur l'avenant des non-praticiens, puis les praticiens et la grille.

CGT : estime que la différence de critère dans l'évolution de carrière des non praticiens et praticien est discriminant, elle rappelle le code du travail et l'égalité H/F.

Unicancer : répond que c'est n'est pas nouveau et que c'est comme ça aussi dans la fonction publique !

Sur les nouveaux métiers Unicancer précise que dans l'avenant sera inscrit la possibilité d'inclure ou de supprimer des nouveaux emplois.

Constat est fait par les OS qu'au travers de cet avenant le parcours VAP ne peut plus s'appliquer (Validation des Acquis Professionnels).



Unicancer répond qu'ils feront un nouvel avenant pour la VAP.

Discussion sur l'avenant et qu'il y a plein de petites choses que ne vont pas ! Unicancer répond que l'avenant n'est pas finalisé et que l'on peut encore faire de petites modifications...

Discussion sur l'accord de méthode. Il n'est pas concevable de faire avenant sur avenant en séparant praticien et non praticien et ensuite la grille de rémunération. Mise en avant également de la discrimination à l'accession au palier VAP 1, 2 ans pour tout ce qui est infirmier et 3 ans pour les autres.

Puis tour de table pour connaître la position des OS sur l'avenant et CGC CFE sont pour la signature FO interrogera sa base pour se prononcer (contre)

CGT et SUD contre (possibilité d'un droit d'opposition)

Les autres OS, pas claire.

La délégation SUD

Contact : contact@sudsantesociaux.org

